

 greiner bio-one Page 1 / 4	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910, 1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-184 Rév.01 Valable depuis : 09/22/2014
	Tubes urine VACUETTE® CCM	

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

- **Nom du Produit :** Tubes urine VACUETTE® CCM
- **Fabricant/Fournisseur :**

AUTRICHE

Greiner Bio-One GmbH
Bad Haller Strasse 32
4550 Kremsmünster
Autriche
Tél. : (+43) 7583 6791-0
Fax : (+43) 7583 114
E-mail : office@at.gbo.com

SECTION 2 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- **Description :** Tube PET VACUETTE® (Polyéthylène téréphthalate) avec
- **Nom chimique :** Additif CCM
- **N°. CAS :** 1303-96-4, 10043-35-3
- **Quantité de substances :** < 1 %
- **Limites d'exposition :** N/A

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Description du danger :** Les substances chimiques peuvent nuire à la fertilité ou provoquer des lésions sur un enfant à naître, et de graves irritations aux yeux.
- **Effets sur la Santé :**
Effet d'une exposition aiguë :
Peau : Peut provoquer de graves irritations. Peut provoquer des brûlures, notamment si la peau est mouillée ou humide.
Yeux : Peut provoquer de graves irritations, ainsi que des brûlures. Peut provoquer des lésions aux yeux.
Inhalation : Peut provoquer de graves irritations des voies respiratoires, ainsi que des brûlures.
Ingestion : Le produit est dangereux en cas d'ingestion et peut être mortel.

En cas d'exposition ou d'inquiétudes, consulter un médecin

- **Effets d'une exposition répétée :**
inconnus
- **Troubles médicaux pouvant être aggravés :**
inconnus

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

- **Peau :** Laver avec du savon et rincer abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements et nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser. Consulter un médecin.
- **Yeux :** Rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
- **Inhalation :** Transporter la personne à l'extérieur. En cas de respiration difficile, fournir de l'oxygène à la victime.
- **Ingestion :** Consulter un médecin.

 greiner bio-one Page 2 / 4	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910, 1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-184 Rév.01 Valable depuis : 09/22/2014
	Tubes urine VACUETTE® CCM	

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- **Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour lutter contre les incendies.
- **Équipements de protection** : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés ainsi qu'un appareil respiratoire autonome doté d'un masque complet, fonctionnant en mode de pression positive.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles** : Éviter la surexposition. Porter des vêtements de protection adaptés.
- **Précautions environnementales** : N/A
- **Méthodes de nettoyage** : Balayer soigneusement et retirer. Rincer la zone avec de l'eau.

SECTION 7 : STOCKAGE ET MANIPULATION

- **Manipulation** :
Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver dans un conteneur correctement fermé.
- **Informations sur la protection contre les explosions et les incendies** : Éviter tout contact avec des matières incompatibles, et éviter toute création ou accumulation de poussières. Le produit doit être manipulé en présence d'une ventilation adéquate.
- **Stockage** :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Maintenir le conteneur correctement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un lieu frais, sec et correctement ventilé.
Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : Maintenir le conteneur correctement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un lieu frais, sec et correctement ventilé.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques** : Utiliser un système de ventilation local ou général afin de réduire l'exposition.
- **Équipements de protection personnels** :
Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver soigneusement après manipulation. Enlever toute contamination et laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Utiliser avec une ventilation adéquate. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence.
Équipement respiratoire : Aucun équipement nécessaire en cas de présence de conditions de ventilation adéquates. En cas de conditions de poussière apparente et d'impossibilité de réalisation de contrôles techniques, il est recommandé de porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA. Si les concentrations dépassent la capacité du respirateur, il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome.
Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés afin d'éviter toute exposition de la peau.
Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques
Protection du corps : Porter des vêtements de protection appropriés afin d'éviter toute exposition de la peau.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- **Formulaire d'informations générales** : Poudre cristalline
Couleur : Blanc
Odeur : Inodore
- **Valeur pH** : Non déterminée
- **Changement d'état** : Non déterminée
- **Point d'éclair** : N/A
- **Inflammabilité (solide, gazeuse)** : N/A

 greiner bio-one Page 3 / 4	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910, 1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-184 Rév.01 Valable depuis : 09/22/2014
	Tubes urine VACUETTE® CCM	

- **Risque d'explosion** : Le produit ne présente pas de risque d'explosion
- **Pression de Vapeur** : Non déterminée
- **Densité** : Non déterminée
- **Solubilité dans/Miscibilité avec/H₂O** : Soluble
- **Solvants organiques** : N/A
- **Concentration en solide** : N/A

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Aucune décomposition si le produit est utilisé selon les spécifications.
- **Matériaux à éviter** : Substances anhydrides, agents oxydants.
- **Réactions dangereuses** : Stable, aucune connue
- **Produits de décomposition dangereux** : Acide borique, oxyde de carbone.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- **Toxicité aiguë (DL50 orale rat > 200 mg/kg)**
Yeux : Irritation importante des yeux.
Peau : Irritation importante de la peau.
Inhalation : Le produit est dangereux en cas d'inhalation et peut être mortel.
Ingestion : Toxique si ingéré.
- **Effet principal d'irritation** :
Sur la peau : Irritation importante de la peau.
Sur les yeux : Irritation importante des yeux.
- **Sensibilisation** : Non établi
- **Informations toxicologiques supplémentaires** :
Chronique : Inconnu

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

- **Effets écotoxicologiques** : Non spécifié. Aucune donnée n'est disponible sur les effets indésirables de ce produit sur l'environnement.
- **Autres informations** : Aucune étude n'a été réalisée précisément sur les effets du produit sur l'environnement, mais pour le moment, aucun effet n'a été identifié.

SECTION 13 : INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

- **Produit :**
Recommandation
 L'élimination du produit doit être réalisée conformément à l'ensemble des réglementations environnementales locales, fédérales et nationales applicables. L'élimination du produit doit être réalisée selon les réglementations de la norme 40 CFR 261. Ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les réglementations locales.
- **Conditionnement :**
Recommandation
 L'élimination du produit doit être réalisée conformément à l'ensemble des réglementations environnementales locales, fédérales et nationales applicables. L'élimination du produit doit être réalisée selon les réglementations de la norme 40 CFR 261. Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon les réglementations locales.
Agent nettoyant recommandé
 Eau associée à des agents nettoyants si nécessaire

 greiner bio-one Page 4 / 4	FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910, 1200	 greiner bio-one A AN SOP 04.03.02-184 Rév.01 Valable depuis : 09/22/2014
	Tubes urine VACUETTE® CCM	

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

- **Réglementations de Département des transports (DOT) :** Non réglementé
- **Transport terrestre ADR/RID :** Non réglementé
- **Transport maritime IMDG :** Non réglementé
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :** Non réglementé

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Norme en Matière de Communication des Renseignements sur les Dangers (HCS) 29 CFR 1910.1200(g), révisée en 2012**
- **Directives CE : 1907/2006 EG, 1272/2008 EG**
- **Réglementations nationales : Réglementations sur les produits chimiques (Informations sur les risques et les emballages) :** ChemG (Autriche)
- **Catégorie de pollution de l'eau :** N/A
- **Remarque :** Il convient de noter que d'autres dispositions légales peuvent être observées. Il est recommandé de se tenir informé de toutes les réglementations locales, nationales et internationales applicables.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, la société Greiner Bio-One ainsi que l'ensemble de ses sous-traitants ou fournisseurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. L'utilisateur est le seul et unique responsable de l'évaluation finale de l'adéquation ou non de n'importe quel matériau utilisé. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.